



DOSSIER INSCRIPTION ECOLE SUGER MODALITES FINANCIERES ET GENERALES

COLLEGE SUGER 2022 – 2023

NOM _____ Prénom _____ Classe _____

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription d'un élève à SUGER est fonction des places disponibles, de l'étude de son dossier scolaire et du projet éducatif souhaité par ses parents. Nos classes étant peu nombreuses et souvent à effectifs réduits, il est prudent d'effectuer vos démarches très en amont. La session d'inscription débute dès le mois d'octobre de l'année précédant la rentrée scolaire. Les inscriptions sont closes dès que l'effectif des classes est atteint, réinscriptions comprises. Les demandes sont ensuite positionnées sur liste d'attente.

Vous devez nous faire parvenir par courrier (ou le déposer directement auprès du secrétariat de l'école ce document téléchargeable sur notre site Internet (<https://www.ecole-suger.com/inscrire-ecole-prive-bilingue/>) et complété des éléments suivants :

- La fiche de demande d'inscription dûment complétée, datée et signée
- Les bulletins scolaires des deux années précédentes et ceux de l'année en cours
- Une photocopie du livret de famille
- Deux photos d'identité récentes
- Une lettre de motivation des parents
- Un document officiel précisant le tuteur légal de l'enfant si nécessaire
- Une copie de la pièce d'identité de l'élève

Le dossier complet est à adresser à :

École SUGER
8, rue Yves du Manoir – 92420 Vaucresson

Pour toute information : 01 47 41 10 44 ou accueil@ecole-suger.com

CONDITIONS FINANCIERES

Aucun frais administratif ni frais de dossier n'est facturé aux familles. Tous les dossiers reçus sont étudiés et donnent lieu à un entretien avec les parents et l'enfant.

▶▶ Le 1^{er} versement qui valide l'inscription est de :

- 400 € pour les demi-pensionnaires
- 750 € pour les internes (filles uniquement)

▶▶ Ce 1^{er} versement est inclus dans les frais de scolarité. Néanmoins cette somme reste acquise à l'établissement en cas de désistement éventuel quel qu'en soit le motif sauf décision du Chef d'établissement.

▶▶ Les versements mensuels s'effectuent par prélèvement automatique (du 05 septembre 2022 au 05 mai 2023 » inclus)

TABLEAU DES FRAIS DE SCOLARITE DEMI-PENSIONNAIRE

COLLEGE (sous contrat)	Frais de scolarité €	Restauration €	Mensualité €
6 ^{ème} et 5 ^{ème} classiques	2 340	1 495	381,70
6 ^{ème} et 5 ^{ème} <i>Option bilingue</i>	3 500	1 495	510,50
4 ^{ème} et 3 ^{ème} classiques	3 280	1 495	486,10
4 ^{ème} et 3 ^{ème} <i>Option bilingue</i>	4 490	1 495	620,50

TABLEAU DES FRAIS DE SCOLARITE INTERNAT FILLES

COLLEGE (sous contrat)	Frais de scolarité €	Pension € (4J/semaine)	Restauration € (Petit-déjeuner – déjeuner – goûter – dîner)	Mensualité €
6 ^{ème} et 5 ^{ème} classiques	2 340	4 060	2 390	893,30
6 ^{ème} et 5 ^{ème} <i>Option bilingue</i>	3 500	4 060	2 390	1 022,20
4 ^{ème} / 3 ^{ème} classiques	3 280	4 200	2 390	1 013,30
4 ^{ème} et 3 ^{ème} <i>Option bilingue</i>	4 490	4 200	2 390	1 147,80

Cotisations obligatoires pour tous les élèves sur 9 mois :

- Transport bus dédié A/R « **Éducation Physique et Sportive** » : 26 € / mois
- **Projet numérique** : Une tablette Apple iPad pro 32 GO attribuée à chaque collégien : 38 € / mois (avec assurance)
- Manuels numériques : 10 € /mois
- Applications numériques – KWYK – Projet Voltaire – Multimaths – Duolingo - etc : 10 € /mois
- Cotisation « Fonds de solidarité » : 11 € / mois – destinée à aider les enfants dont les parents éprouveraient des difficultés financières

Frais facultatifs :

- Option Étude dirigée de 17h15 – 18h45 (lundi – mardi – jeudi)

1 ^{er} Trimestre	2 nd Trimestre	3 ^{ème} Trimestre
595 €	515 €	485 €

- Option « Équitation » : Inscription directement auprès du Haras de JARDY : 01 47 01 35 80

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Dès réception du dossier de candidature un entretien avec le Chef d'établissement ou l'un de ses représentants vous sera proposé en fonction des places disponibles. La présence de l'enfant est nécessaire.

La décision du Chef d'établissement après concertation avec les membres de l'équipe éducative vous sera communiquée par téléphone ou par mail au plus tard dans les 72 h qui suivent l'entretien.

En cas de décision positive, le secrétariat vous adressera **par mail ou par courrier la fiche Économat et la fiche de demande d'autorisation de prélèvement automatique**. Ces documents accompagnés du chèque des frais d'inscription doivent nous être retournés dans un délai de **15 jours maximum**. C'est l'enregistrement de ces éléments par nos services administratifs qui valide définitivement l'inscription de votre enfant. Passé ce délai la candidature de l'élève est placée sur liste d'attente et ne devient plus prioritaire.

CONDITIONS GENERALES

A. Conditions d'admission

L'inscription d'un nouvel élève est validée dès réception de la fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée par les deux parents ou représentants légaux accompagnée du règlement des frais d'inscription.

Toute annulation de l'inscription d'un élève après son admission et quel qu'en soit le motif doit être notifiée uniquement et seulement par lettre recommandée avec AR adressée au Chef d'établissement dans les plus brefs délais à :

ECOLE SUGER
8, rue Yves du Manoir – 92420 VAUCRESSON

Dans le cas d'une annulation – et quel qu'en soit le motif – les frais d'inscription restent acquis à l'établissement sauf décision du Chef d'établissement.

Le remboursement des frais de scolarité est envisageable si l'école est informée de l'annulation de l'inscription par lettre recommandée avec AR dans un délai de 15 jours suivant la rentrée des classes. Passé ce délai, les frais de scolarité restent acquis à l'établissement.

B. Conditions de réinscription

Afin de nous permettre d'anticiper l'évolution des effectifs et de prévoir le nombre de places vacantes à proposer aux nouveaux candidats, les formulaires de réinscription sont adressés aux parents le **21 mars 2022**.

Ce formulaire de réinscription devra nous être retourné dûment rempli, daté et signé par les deux parents ou représentants légaux et accompagné du règlement des frais de réinscription au plus tard le **11 avril 2022**. Passé ce délai la place de l'élève au sein de l'établissement sera considérée comme vacante et proposée à tout nouveau candidat désireux de suivre sa scolarité à l'école SUGER. Il n'y a pas de liste d'attente pour les réinscriptions.

Toute annulation d'une réinscription et quel qu'en soit le motif doit être notifiée uniquement et seulement par lettre recommandée avec AR adressée au Chef d'établissement avant le **29 avril 2022** à :

ECOLE SUGER
8, rue Yves du Manoir – 92420 VAUCRESSON

Au-delà de cette date les frais de réinscription seront conservés par l'établissement et les frais de scolarité du 1^{er} trimestre 2022 seront facturés aux familles.

L'établissement restituera les frais de réinscription dans les cas suivants et seulement ceux-ci :

- Inscription dans un établissement public sous réserve d'en avoir informé préalablement l'École SUGER et de justifier que votre demande a bien été enregistrée auprès du Rectorat.
- Refus de redoublement décidé par le conseil de classe de fin d'année. Ce refus doit être notifié par lettre recommandée avec AR au Chef d'établissement dès réception du bulletin.
- Déménagement ou mutation professionnelle justifiés par tous documents officiels lors d'un entretien avec un membre de la direction de l'école.
- Cas de force majeure évoqué lors d'un entretien avec le Chef d'établissement qui, au regard des éléments présentés, proposera sa décision.

C. Autres conditions générales

▶▶ Les frais de scolarité sont facturés par trimestre : 05 septembre – 05 décembre - 05 mars et prélevés mensuellement (9 mensualités) pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique.

▶▶ Les frais d'inscription sont inclus dans les frais de scolarité

Les facturations comprennent :

- Les frais de scolarité
- Les frais de restauration
- Les frais de pension pour les élèves internes
- Les frais d'équipements numériques
- Les frais de transport scolaire pour les cours d'Éducation Physique
- La cotisation destinée au « Fonds de solidarité »

L'inscription à l'internat ne peut être annulée en cours d'année. Néanmoins, si vous souhaitez effectuer un changement vers le régime de demi-pension, celui-ci ne peut se faire qu'en fin de trimestre. Il est impératif d'adresser votre demande par courrier recommandé avec AR au Chef d'établissement en exposant précisément les raisons qui motivent cette démarche. Tout changement sera subordonné à la décision du Chef d'établissement.

Lorsqu'un élève s'inscrit en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au prorata temporis.

Dans le cas où plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits dans l'établissement, une réduction « famille » est automatiquement appliquée sur les frais de scolarité de chaque enfant (10% pour 2 enfants, 20% pour 3 enfants, 25% pour 4 enfants).

Si les échéances de paiement des frais de scolarité ne sont pas – ou ne peuvent pas être respectées - et sauf en avoir préalablement informé le Chef d'établissement lors d'un entretien, tout retard de paiement portera intérêt au taux légal. Tous les frais de recouvrement nécessaires à engager, et quels qu'ils soient, seront intégralement à la charge des familles. Au-delà d'un délai d'un mois et si le (les) rappel(s) de l'établissement reste(nt) sans réponse, l'élève perdra sa place et ne sera plus autorisé à suivre les cours.

Il en va de même pour toutes sorties pédagogiques facturées aux parents et notamment les voyages scolaires, tant en France qu'à l'étranger, auxquels les parents souhaitent que leurs enfants participent. Toute inscription à un voyage scolaire et dès la signature de contrat avec un prestataire (compagnie aérienne, structure d'hébergement...) sera intégralement facturée aux familles. Compte tenu des contraintes budgétaires permettant d'obtenir les meilleurs tarifs aucun désistement, et quel qu'en soit le motif, ne pourra faire l'objet d'un remboursement même partiel.

Nous attestons avoir lu intégralement ce document et en acceptons sans réserve toutes les conditions

A _____ le _____ 202_____
Signatures des 2 parents ou des responsables légaux précédées de la mention manuscrite « bon pour accord et engagement de paiement »



FICHE de DEMANDE D'INSCRIPTION
(A remettre complétée et signée)
COLLEGE SUGER Année Scolaire 2022 – 2023

Renseignements Élève

Nom de l'élève _____

Prénoms _____

@ Personnel _____ Mobile _____

Date de naissance ____/____/____ à _____

Sexe : Garçon / Fille Nationalité _____

Langue maternelle _____ Autres langues parlées _____

Situation parentale Mariés Pacsés Divorcés Séparés Célibataire Veuf Veuve

L'élève réside chez Ses parents Sa mère Son père Autre précisez _____

Établissement précédent _____ Classe _____

Public Privé sous contrat Privé hors contrat

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____ E-mail _____

Nom du (de la) Directeur(trice) _____

Langue principale de scolarisation Français Anglais Autre _____

Autres langues étudiées _____

L'élève a-t-il vécu dans un (des) pays étranger(s) ? _____

Éléments spécifiques que vous souhaitez porter à notre connaissance :

Exposez brièvement les raisons qui motivent le changement d'établissement

Scolarité antérieure des 3 dernières années

Années	Établissement	Classe	Ville / Pays
2021 - 2022			
2020 – 2021			
2019- 2020			

Renseignements Parents / Tuteurs

(Merci d'apporter un soin particulier à la lisibilité de ces informations)

Père Tuteur

Nom _____

Prénoms _____

Nationalité _____ Profession _____

 Fixe _____  Mobile _____ Professionnel _____

@ Personnel _____ Professionnel _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Langues parlées _____

Mère Tutrice

Nom _____

Prénoms _____

Nationalité _____ Profession _____

 Fixe _____ Mobile _____ Professionnel _____

@ Personnel _____ Professionnel _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Langues parlées _____

Renseignements Frère(s) / Sœur(s)

Nom	Prénom	Age	Classe	Établissement fréquenté

Choix de la classe souhaitée par les parents

Option bilingue

Interne

Demi-pensionnaire

6^{ème}

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

Option Étude

Option Équitation

A _____ le _____ 202_____

Signatures des 2 parents ou des responsables légaux



FICHE ECONOMAT

Année scolaire 2022 – 2023

Cette fiche valide l'inscription. Elle est à retourner dans les plus brefs délais, datée et signée et accompagnée du chèque du montant des frais d'inscription

Nous soussignés :

Père / Tuteur : Nom et Prénom _____

Mère / Tutrice : Nom et Prénom _____

Sollicitons l'inscription de notre fille / notre fils : Nom et prénom _____

En classe de _____ Statut : Demi-pensionnaire Interne

Et nous engageons à procéder au règlement des frais de scolarité, de restauration, de transport scolaire, de coopérative et de solidarité ainsi que les frais des options souhaitées selon les modalités suivantes :

- Le 1^{er} versement correspondant aux frais d'inscription. Ce versement est inclus dans les frais de scolarité mais reste acquis à l'établissement en cas de désistement
- Les versements mensuels par prélèvement automatique du 05 septembre 2022 au 05 mai 2023

Le règlement de ces frais sera effectué par :

Père et Mère conjointement Père et mère séparément Père seul Mère seule

(Si père et mère séparément, merci d'indiquer sur papier libre la répartition de ces frais entre chacun des parents, datée et signée et jointe à cette fiche économat).

Tiers (autre particulier, société, structure d'aide à l'enfance, ambassade) Précisez _____

(Dans ce cas merci de joindre une lettre originale d'engagement de prise en charge de ce particulier ou cette entité).

A _____ le _____

Signatures obligatoires des 2 parents ou des responsables légaux précédées des mentions manuscrites suivantes :

« Bon pour accord et engagement de paiement »

« Nous déclarons avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales et financières et les acceptons sans aucune réserve »



Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de Mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA. Nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte, conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Vous n'aurez donc aucune démarche à accomplir auprès de votre banque.

Votre Nom :

Nom et prénom du débiteur _____

Votre adresse :

Numéro et nom de la rue _____

Code Postal _____

Ville _____

Coordonnées de votre compte (joindre un RIB obligatoirement)

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN :

Code international d'identification de votre banque – BIC :

Créancier

Nom	Ecole Suger
Identifiant ICS	FR 38 ZZZ 435147
Numéro et nom de la rue	8, rue Yves du Manoir
Code postal	92420 Vaucresson
Ville	Vaucresson

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à (Lieu) : _____ le : _____

Signature(s)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Ecole Suger à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Ecole Suger. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre Banque.

FICHE D'URGENCE - Année scolaire 2022 – 2023

Identité de l'élève

Nom de l'élève _____

Prénoms _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ à _____

Sexe : Garçon / Fille Nationalité _____

L'élève réside chez Ses parents Sa mère Son père Autre précisez _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone mobile de l'élève _____

Statut de l'élève Interne Demi-pensionnaire

Renseignements Parents / Tuteurs

Père Tuteur

Nom _____

Prénoms _____

 Fixe _____  Mobile _____  Professionnel _____

@ Personnel _____ Professionnel _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

N° et adresse du centre de sécurité sociale _____

Nom et adresse de votre mutuelle _____

N° de contrat _____

Mère Tutrice

Nom _____

Prénoms _____

 Fixe _____ Mobile _____ Professionnel _____

@ Personnel _____ Professionnel _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

N° et adresse du centre de sécurité sociale _____

Nom et adresse de votre mutuelle _____

N° de contrat _____

Informations complémentaires

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est aussitôt avertie par l'établissement. Un élève mineur ne peut sortir de qu'accompagné de sa famille ou pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Date du dernier rappel antitétanique _____ (**Joindre photocopie du carnet de vaccination**)

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant _____

Informations utiles (allergies, traitements en cours, suivi médical, précautions à prendre ...)

Si l'enfant suit un traitement, ses médicaments et l'ordonnance correspondante doivent être déposés au secrétariat pour les demi-pensionnaires et auprès de la directrice de l'internat pour les élèves internes.

Si l'enfant souffre d'allergies alimentaires et prend ses repas au self, nous déchargeons de toute responsabilité l'Ecole SUGER ainsi que la société de restauration assurant la préparation et le service des repas.

A _____ le _____

Signatures obligatoires des 2 parents ou des responsables légaux



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10103	00010065602	07	EUR

CIC CORBEIL ESSONNES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6101 0300 0100 6560 207

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation

CIC CORBEIL ESSONNES
5 PLACE DU COMTE HAYMON
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél : 08-20-02-56-06

Titulaire du compte (Account Owner)

SUGER
8 RUE YVES DU MANOIR
92420 VAUCRESSON

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10103	00010065602	07	EUR

CIC CORBEIL ESSONNES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6101 0300 0100 6560 207

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation

CIC CORBEIL ESSONNES
5 PLACE DU COMTE HAYMON
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél : 08-20-02-56-06

Titulaire du compte (Account Owner)

SUGER
8 RUE YVES DU MANOIR
92420 VAUCRESSON

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10103	00010065602	07	EUR

CIC CORBEIL ESSONNES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6101 0300 0100 6560 207

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation

CIC CORBEIL ESSONNES
5 PLACE DU COMTE HAYMON
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél : 08-20-02-56-06

Titulaire du compte (Account Owner)

SUGER
8 RUE YVES DU MANOIR
92420 VAUCRESSON

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

